

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE

Par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole n° A 20.1257 du 30 septembre 2020, une enquête publique est prescrite sur le projet d'élaboration du premier zonage d'assainissement à l'échelle de Rennes Métropole.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours, du lundi 26 octobre 2020 au vendredi 27 novembre 2020 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- Monsieur Raymond Le Goff, directeur général d'une collectivité en retraite, Président de la commission d'enquête ;
- Monsieur Jean-Luc Demont, chef de service territorial à la DDTM en retraite, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Jean-Pierre Macé, conseiller en restructuration du bâtiment en retraite, membre de la commission d'enquête.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2151> ou depuis le site internet de Rennes Métropole <http://metropole.rennes.fr> ; en version papier dans 5 lieux d'enquête et sur poste informatique à Rennes (Direction de l'Assainissement) aux jours et horaires suivants :

Commune	Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Rennes (siège de l'enquête)	Rennes Métropole Direction de l'Assainissement 73 rue Dupont des Loges	Lundi, mardi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00	Lundi 26/10/2020 de 9h00 à 12h00 Mercredi 4/11/2020 de 9h00 à 12h00 Vendredi 27/11/2020 de 14h00 à 17h00
Betton	Mairie Place Charles de Gaulle	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00 Le Samedi de 9h00 à 12h00	Lundi 26/10/2020 de 9h00 à 12h00 Samedi 14/11/2020 de 9h00 à 12h00 Jeudi 26/11/2020 de 9h00 à 12h00
Cintré	Mairie 7 Place du Chêne Vert (salle Grange, 4 rue des Ifs lors des permanences de la commission)	Lundi, mercredi : de 13h30 à 18h00 Mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 Samedi : de 10h à 12h	Mardi 27/10/2020 de 14h00 à 17h00 Mardi 17/11/2020 de 9h00 à 12h00 Jeudi 26/11/2020 de 14h00 à 17h00
Gévezé	Mairie Espace des Droits de l'Homme	Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Mardi, mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Samedi : de 9h00 à 12h00	Mercredi 28/10/2020 de 9h00 à 12h00 Lundi 16/11/2020 de 9h00 à 12h00 Vendredi 27/11/2020 de 9h00 à 12h00
Saint-Erblon	Mairie Place des Droits de l'Homme	Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 Mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 Jeudi de 14h30 à 18h30 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 Samedi : de 9h00 à 12h00	Lundi 26/10/2020 de 14h30 à 17h00 Mardi 10/11/2020 de 9h00 à 12h00 Vendredi 27/11/2020 de 14h30 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet de zonage d'assainissement de Rennes Métropole, Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex.
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2151> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2151@registre-dematerialise.fr
- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public à la Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole, 73 rue Dupont des Loges, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole – Direction de l'Assainissement - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex. Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être obtenues auprès de la Direction de l'Assainissement (tél : 02.99.62.24.10 ; courriel : assainissement@rennesmetropole.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, dans les 5 lieux d'enquête, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2151>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête est l'approbation du zonage d'assainissement de Rennes Métropole ou son refus. Cette décision sera formalisée par une délibération du Conseil métropolitain.

